

**PROCÈS-VERBAL**  
**RÉUNION ORDINAIRE MENSUELLE**  
**Le mardi 12 juillet 2022, 19 h 30 – Ville de Saint-Quentin**

**PRÉSENCES :** Nicole Somers, Maire  
Le Maire suppléant Bertrand LeClerc  
Les conseillers Marc-André Levesque et Jean-François Martel  
Personnel administratif : Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière et  
Linda Levesque Borris, greffière adjointe  
Assistance : 5

**DÉLÉGATION :** SERGENT JANSON

**Sergent Martin Janson est en réunion afin de présenter au Conseil le rapport mensuel de la GRC, notamment, les changements au niveau de l'effectif. En raison de son départ le 25 juillet prochain, Caporal Marie-Pier Dumont et Caporal Turbot-Chabot, assureront les postes par intérim. Puisque Sergent Janson en est à sa dernière intervention auprès du Conseil, la Maire lui adresse des remerciements pour la bonne collaboration durant ses années de services au sein du détachement de la Ville de Saint-Quentin.**

**Après remerciements et salutations de part et d'autre, Sergent Janson quitte la réunion.**

1. PRIÈRE
2. OUVERTURE DE LA RÉUNION À 19 H 32.
3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT  
**La Maire invite les membres à déclarer un conflit d'intérêts lorsqu'il se présente.**
4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
**RÉSOLUTION 2022-155**  
**Il est proposé par le conseiller Bertrand LeClerc et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout de l'item 15d « Urbanisme ». ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**
5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - a. Réunion ordinaire mensuelle du 7 juin 2022  
**RÉSOLUTION 2022-156**  
**Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que le procès-verbal de la réunion ordinaire mensuelle du 7 juin 2022, soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**
  - b. Réunion extraordinaire du 23 juin 2022  
**RÉSOLUTION 2022-157**  
**Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 juin 2022, soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**
6. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX  
**Aucune.**
7. FINANCES
  - a. Factures du mois de juin 2022  
**RÉSOLUTION 2022-158**  
**Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que les factures du mois de juin 2022 des comptes ci-dessous soient approuvées telles que présentées :**

<b>Compte général</b>	<b>258 767,87 \$</b>
<b>Salaires juin 2022 (incluant les salaires étudiants)</b>	<b>84 577,38 \$</b>
<b>Compte eau et égouts</b>	<b><u>11 108,79 \$</u></b>
<b>Total payé en juin 2022</b>	<b><u>354 454,04 \$</u></b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**
  - b. Rapport mensuel  
**Les rapports budgétaires des comptes général et eau et égouts, réalisés le 21 juin 2022, ont été remis préalablement au Conseil.**

8. TRAVAUX PUBLICS

a. Rapport mensuel

Le rapport mensuel de M. Gilles Croussette, Directeur des travaux publics, est présenté, notamment :

- Circulation routière rue Canada :

**RÉSOLUTION 2022-159**

Il est proposé par le conseiller Bertrand LeClerc et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que les achats de deux afficheurs de vitesse pour installation aux entrées Sud et Nord de la Ville et de deux feux clignotants pour installation à la traverse piétonnière à l'intersection des rues Gagnon et Canada, au cout total de 15 171,54 \$ plus taxes et frais d'installations de 2 000,00 \$, soient approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- Projet rue Guimond (rue Grand-Pré) :

**RÉSOLUTION 2022-160**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que les frais de connexion du service d'eau au cout approximatif de 800 \$ et les frais d'asphaltage au cout approximatif de 2 000 \$, au 27, rue Grand-Pré, soient approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*(Le conseiller Martel se retire de la réunion pour conflit d'intérêt)*

- Solution Biomasse :

**RÉSOLUTION 2022-161**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que l'entente d'entretien du système de chauffage à granulés entre la Ville et Biomass Solution Biomasse au montant annuel de 1 000,00 \$ soit approuvée telle que soumise pour la période du 21 mars 2022 au 21 mars 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*(Le conseiller Martel revient en réunion)*

- Dos d'âne (speed bump) – suivi :

Le Conseil municipal approuve la recommandation du comité des travaux publics en vue de l'achat de 2 connes de circulation indiquant « Attention à nos enfants », pour installations temporaires et en alternance à différents endroits dans la Ville.

- Novum Boréas – Accès rue Valcourt : Une affiche interdisant la sortie des véhicules sur la rue Valcourt à l'exception des camions de livraisons devrait être installée par les propriétaires du commerce, et ce, suite à quelques plaintes de résidents de la rue Valcourt.

9. LOISIRS ET TOURISME

Le rapport mensuel de Mme Marie-Josée Landry, Directrice des loisirs et tourisme, est présenté, notamment :

- Emploi étudiant :

**RÉSOLUTION 2022-162**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que Mlle Catherine Bélanger soit embauchée à titre de monitrice des jeux d'été à raison de 28 heures par semaine pour une durée de 7 semaines, au salaire prévu pour ce poste selon l'échelle salariale des étudiants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- Guide touristique 2023-2024 en cours de préparation ;

- Centre touristique de l'ancienne gare : 210 visiteurs en date 11 juillet depuis l'ouverture le 1<sup>er</sup> juillet ;

- Parc Savoie : concours de tirages de 100 arbres aux résidents de Saint-Quentin et de Saint-Martin-de-Restigouche, en commémoration de M. Hector Savoie ; résultat des tirages le 19 juillet prochain à 19 h au cours d'une brève cérémonie.

10. CORRESPONDANCE

- 1) Jill Green, ministre des Transports et Infrastructure (plan quinquennal – priorités 2025-2029) ;
- 2) Réseau Santé Vitalité (communiqué de presse / ajustements aux services d'urgence la nuit à l'Hôtel-Dieu St-Joseph de Saint-Quentin, du 17 juin au 31 juillet 2022) ;
- 3) Lettre adressée à M. Yvon Godin président de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (Réforme de la gouvernance locale – subvention de péréquation).

11. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL

Les membres du Conseil présentent leur rapport des récentes réunions des comités internes et externes auxquels ils siègent, et de quelques activités qui ont eu lieu depuis la réunion ordinaire du Conseil du 7 juin 2022. Un registre des rapports des comités et représentativités est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville aux heures régulières de bureau.

12. RECOMMANDATIONS SUITE AUX RÉUNIONS DE COMITÉS INTERNES ET EXTERNES

Le Conseil recommande que le Maire soit bien identifié lors des prochaines parades du Festival Western.

13. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE

La Directrice générale présente son rapport des récentes réunions des comités internes et externes, et commente quelques activités qui ont eu lieu depuis la réunion ordinaire du Conseil du 7 juin 2022. Le rapport de la Directrice générale est disponible pour consultation dans le registre des rapports des comités et représentativités.

14. AFFAIRES NON TERMINÉES

Appellation – Saint-Quentin : Capitale de l'Érable de l'Atlantique

Le Conseil municipal est informé de l'enregistrement de l'appellation commerciale « Saint-Quentin Capitale de l'Érable de l'Atlantique » au niveau provincial. La période d'enregistrement s'étend du 13 juin 2022 au 12 juin 2027.

Réforme de la gouvernance locale – concepts de budgétisation et de transition

Un outil de travail « Concepts de budgétisation et de transition » a été fourni aux municipalités, relativement à la méthodologie et à l'établissement du budget 2023 pour les nouvelles entités. Par conséquent, une lettre sera adressée à l'honorable Daniel Allain, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la Gouvernance locale, requérant une rencontre afin de discuter de l'enjeu créé par le plafonnement du taux d'imposition dans les DSL, ce qui aura comme conséquence, non seulement le partage de la subvention de péréquation, mais la menace de l'équilibre fiscal et la poursuite des projets d'immobilisations prévus et exigés par les plans quinquennaux de la Ville de Saint-Quentin.

Politique 2008-36 – remboursement des frais de déplacements aux élus

Le Conseil recommande de maintenir le statu quo relativement aux frais de déplacements des élus, soumis lors de la réunion ordinaire du 7 juin, et ce, nonobstant la politique no 2008-36.

Réparation majeure de la chargeuse-pelleteuse : couverture par la garantie d'achat

Les pourparlers avec la compagnie A.L.P.A. Equipment Ltd sont en cours suite à une facture reçue au montant de 12 045,71 \$ plus taxe, pour réparations du « Backhoe » qui devraient être couvertes par la garantie d'achat.

Urbanisme

Le Conseil recommande de faire parvenir une dernière lettre aux 3 propriétaires qui n'ont pas retirés leur abri d'hiver à ce jour, fixant un délai de 10 jours afin de se conformer. Advenant la non-conformité après ce délai, le Conseil en vient à la recommandation suivante :

**RÉSOLUTION 2022-163**

En vertu de l'article 134(4) de la Loi sur l'urbanisme, il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que le Conseil municipal procède à la mise en œuvre des mesures ordonnées et en recouvrer les frais auprès des propriétaires, par voie d'action intentée devant un tribunal compétent, auprès de trois (3) propriétaires visés pour des aménagements non conforme à l'arrêté de zonage no 27-2018 (dossiers CSR.17424, 17425 et 17426).  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

15. AFFAIRES NOUVELLES

Amendements à l'arrêté de zonage

**RÉSOLUTION 2022-164**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Quentin considère l'adoption d'un arrêté municipal modifiant l'arrêté de zonage no. 27-2018 de la Ville de Saint-Quentin, de façon à modifier l'arrêté afin de permettre l'implantation de maisons unis-modulaires en « zone résidentielle Maison mobile-R4 » ; que les normes d'implantation pour les serres utilisées à des fins non commerciales

en cours avant secondaires soient modifiées ; et, que les normes portant sur les enseignes pour les activités professionnelles à domicile et gîtes touristiques, soient clarifiées.

Qu'il soit également résolu que les deux définitions « serres utilisées à des fins non commerciales » et « maison uni-modulaire » soient ajoutées et, que des changements mineurs sur les dispositions portant sur la section 3.3.7 – Clôtures et murets, soient apportés.

Qu'il soit enfin résolu que le Conseil municipal convoque une réunion publique pour examiner les objections et commentaires à ce projet d'arrêté proposé, le 9 août 2022, 19 h à l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin et que la Directrice générale/Greffière se charge, au nom et au compte du Conseil, de faire publier l'avis public prescrit par l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* sur le site web de la Ville de Saint-Quentin indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de cette réunion publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Projet APÉCA – structures décoratives du Festival Western

**RÉSOLUTION 2022-165**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que l'offre d'aide en vertu de *CERI-Initiative pour redécouvrir nos centres-villes* de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, pour une contribution de 33 828,00 \$, en vue de l'achat de nouvelles structures décoratives du Festival Western, soit acceptée telle que soumise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Comité du personnel et entente collective

Cet item sera discuté à huis clos.

16. AVIS DE MOTION

**Aucun.**

17. AUDITION DE PÉTITIONS, MÉMOIRES ET INTERVENTIONS AU CONSEIL

Des nouveaux résidents expriment leur insatisfaction quant à la qualité du service d'urbanisme dispensé par certains membres de la CSRNO relativement aux dispositions de l'arrêté de zonage. La Maire confirme qu'elle en fera part aux dirigeants.

18. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE

La prochaine réunion ordinaire est prévue le mardi 9 août 2022 à 19 h 30.

HUIS CLOS

**RÉSOLUTION 2022-166**

Il est proposé par le conseiller Bertrand LeClerc et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que la réunion ordinaire mensuelle se poursuive à huis clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Fermeture du huis clos

**RÉSOLUTION 2022-167**

Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé du conseiller Levesque, que le huis clos prenne fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RAPPORT DU HUIS CLOS ET RECOMMANDATIONS**

AFFAIRES NOUVELLES

**Comité du personnel et entente collective**

Rapport d'évaluation des 2 nouveaux postes de préposés aux travaux publics :

Après plus de 3 mois en poste, les évaluations de rendement de M. Dany Cyr, préposé aux travaux publics (poste permanent à temps plein) et M. Michel Tétreault (poste permanent saisonnier) ont été approuvées par le comité du personnel. Leur période de probation prendra fin les 28 septembre 2022 et 2 novembre 2022, respectivement.

Postes à la trésorerie – nouvelle structure depuis février 2022 :

Des ajustements sont nécessaires au service de la trésorerie et suite à une rencontre des employés du service et de la Direction générale, plusieurs recommandations ont été proposées afin de faciliter le travail et les échéanciers de chacune. Ces recommandations qui ont été approuvées par le comité du personnel seront mises à l'essai dès maintenant avec réanalyse du service le 23 août prochain.

Requête de la Direction des loisirs et tourisme – horaire de travail :

**Le Conseil convient de reporter l'étude de cette requête en septembre prochain.**

**RÉSOLUTION 2022-168**

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que le rapport du huis clos soit accepté tel que soumis. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**19. LEVÉE DE LA RÉUNION**

**La séance est levée à 21 h 28.**

---

Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière

---

Nicole Somers, Maire

---

Linda Levesque Borris, Greffière adjointe